

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FICS 04/13/1

Juillet 2004

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION
DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Treizième session

Melbourne (Australie), 6-10 décembre 2004

La réunion se tiendra à l'hôtel Hilton on the Park, Melbourne, 192 Wellington Parade, East Melbourne, Victoria (Australie) du lundi 6 décembre à 10 heures au vendredi 10 décembre 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FICS 04/13/1
2.	Questions soumises par /ou découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et Groupes spéciaux du Codex	CX/FICS 04/13/2
3.	Avant-projet des normes et des textes apparentés à l'étape 4	
3 (a)	Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	CX/FICS 04/13/3
	- Observations à l'étape 3	CX/FICS 04/13/3-Add.1
3 (b)	Avant-projet de principes applicables à la certification électronique	CX/FICS 04/13/4
	- Observations à l'étape 3	CX/FICS 04/13/4-Add.1
3 (c)	Avant-projet de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques	CX/FICS 04/13/5
	- Observations à l'étape 3	CX/FICS 04/13/5-Add.1
4.	Document de travail sur la traçabilité/traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires	CX/FICS 04/13/6 CX/FICS 04/13/6-Add.1 CX/FICS 04/13/6-Add.2
5.	Document de travail sur la révision des Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation	CX/FICS 04/13/7

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

Les documents de sessions du Codex sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.codexalimentarius.org

-
6. Document de travail sur la révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance de certificats [CX/FICS 04/13/8](#)
 7. Document de travail sur l'interprétation à donner à l'expression « un intervalle raisonnable » figurant dans les Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires [CX/FICS 04/13/9](#)
 8. Autres questions et travaux futurs
 9. Date et lieu de la prochaine session
 10. Adoption du rapport

NOTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (CX/FICS 04/13/1): le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 de l'ordre du jour – Questions soumises par/ou découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et Groupes spéciaux du Codex (CX/FICS 04/13/2): ce document d'information, établi par le Secrétariat du Codex, porte sur des questions intéressant le Comité qui lui ont été soumises par la Commission du Codex Alimentarius et par d'autres comités du Codex.

Point 3 de l'ordre du jour – Avant-projet des normes et des textes apparentés à l'étape 4: à sa douzième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations alimentaires (CCFICS) a décidé de transmettre à la Commission du Codex Alimentarius trois nouvelles propositions à approuver en tant que nouvelles activités (ALINORM 04/27/30, paragraphe 88).

Point 3 (a) de l'ordre du jour – Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CX/FICS 04/13/3): Le document a été préparé par un groupe de rédaction dirigé par les Etats-Unis. À sa douzième session, le CCFICS a également noté que les annexes tiendraient compte de la demande de la vingt-sixième session de la Commission du Codex alimentarius concernant le besoin d'informations plus complètes en vue de la mise en œuvre des Directives (ALINORM 04/27/30, paragraphe 90). À sa vingt-septième session, la Commission a approuvé l'élaboration d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires en tant que nouvelle activité pour le Comité (ALINORM 04/27/41, Annexe VI). Les observations à l'étape 3 sont réunies dans le document CX/FICS 04/13/3-Add.1.

Point 3 (b) de l'ordre du jour – Avant-projet de principes applicables à la certification électronique (CX/FICS 04/13/4) : Le document a été préparé par un groupe de rédaction dirigé par l'Australie. À sa vingt-septième session, la Commission a approuvé l'élaboration de principes applicables à la certification électronique en tant que nouvelle activité pour le Comité (ALINORM 04/27/41, Annexe VI). Les observations à l'étape 3 sont réunies dans le document CX/FICS 04/13/4-Add.1.

Point 3 (c) de l'ordre du jour – Avant-projet de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques (CX/FICS 04/13/5) : Le document a été préparé par un groupe de rédaction dirigé par les Etats-Unis. À sa vingt-septième session, la Commission a approuvé l'élaboration de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques en tant que nouvelle activité pour le Comité (ALINORM 04/27/41, Annexe VI). Les observations à l'étape 3 sont réunies dans le document CX/FICS 04/13/5-Add.1.

Point 4 de l'ordre du jour - Document de travail sur la traçabilité/traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires (CX/FICS 04/13/6) : À sa douzième session, le CCFICS est convenu de poursuivre l'examen de la traçabilité/traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires à sa prochaine session. Il est par ailleurs convenu que le Secrétariat australien préparerait un document présentant une première série de « Principes de traçabilité/traçage des produits », en se fondant sur les débats de ces deux dernières années au sein des Comités régionaux de coordination, et que ce document serait distribué pour observations par le biais d'une lettre circulaire (CL 2004/6-FICS). Le Comité est en outre convenu que le Secrétariat australien élaborerait un document de travail à partir du document susmentionné, des observations reçues, des conclusions et recommandations des séminaires et ateliers (le cas échéant), des débats du Comité du Codex sur les principes généraux, d'autres Comités du Codex pertinents et des Comités régionaux de coordination, ainsi que d'autres documents pertinents, pour distribution et examen à sa prochaine session (ALINORM 04/27/30, paragraphes 72 et 74).

Point 5 de l'ordre du jour - Document de travail sur la révision des Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation (CX/FICS 04/13/7) : À sa douzième session, le CCFICS est convenu que un groupe de rédaction dirigé par l'Inde préparerait ce document de travail pour examen à sa treizième session (ALINORM 04/27/12, paragraphe 88).

Point 6 de l'ordre du jour - Document de travail sur la révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance de certificats (CX/FICS 04/13/8) : À sa douzième session, le CCFICS est convenu que un groupe de rédaction dirigé par les Etats-Unis préparerait ce document de travail pour examen à sa treizième session. Il a noté que le document de travail traiterait de la révision du paragraphe 6 de la Section 5 concernant l'utilisation appropriée des certificats d'exportation et envisagerait la préparation d'une présentation normalisée pour les exigences à l'importation (ALINORM 04/27/12, paragraphes 88 et 91).

Point 7 de l'ordre du jour - Document de travail sur l'interprétation à donner à l'expression « un intervalle raisonnable » figurant dans les Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires (CX/FICS 04/13/9) : À sa douzième session, le CCFICS est convenu que l'Australie et le Paraguay prépareraient ce document de travail pour examen à sa treizième session (ALINORM 04/27/12, paragraphe 88).

Point 8 de l'ordre du jour – Autres questions et travaux futurs: D'autres questions et des propositions concernant les futurs travaux du Comité seront examinées.

Point 9 de l'ordre du jour – Date et lieu de la prochaine session: le Président annoncera la date et le lieu provisoires de la prochaine session, sous réserve des entretiens qui auront lieu entre les Secrétariats du Codex et de l'Australie.

Point 10 de l'ordre du jour – Adoption du rapport: le Comité adoptera le rapport de sa treizième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat.